

# MARAIS DE CAMBRIN

## Commune de Cambrin

Maître d'ouvrage : commune de Cambrin

Propriétaire : commune de Cambrin

Gestionnaire : Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais

Années : 2006-2008

## Contexte

Le bassin minier du Pas-de-Calais est une zone très industrialisée et peuplée dans laquelle peu de milieux naturels subsistent. Dans ce cadre, les marais de Cambrin, Annequin, Quinchy et Festubert constituent des habitats de la Trame verte et bleue\*

de la Communauté d'agglomération d'Artois, sous le vocable « cœur de nature\* », importants notamment pour les enjeux liés à la biodiversité et à la gestion de la ressource en eau. En outre, ces secteurs sont aussi des lieux privilégiés d'accès à la nature pour la population locale.

Le marais communal de Cambrin, relativement bien préservé, concentre une partie importante de ces enjeux et abrite un véritable patrimoine naturel de qualité pour la région. De ce fait il est inscrit dans les inventaires nationaux ZNIEFF\* (de type 1\*).

Par ailleurs, le marais présente une particularité sur le plan paysager : la présence de nombreux arbres morts donne au site un aspect insolite et permet de mettre en évidence la remontée des eaux dans le marais. Cette remontée fait suite à l'arrêt de pompages industriels dans la nappe de la craie et montre les liens qui existent entre l'exploitation des aquifères\* et leur impact sur les zones humides.

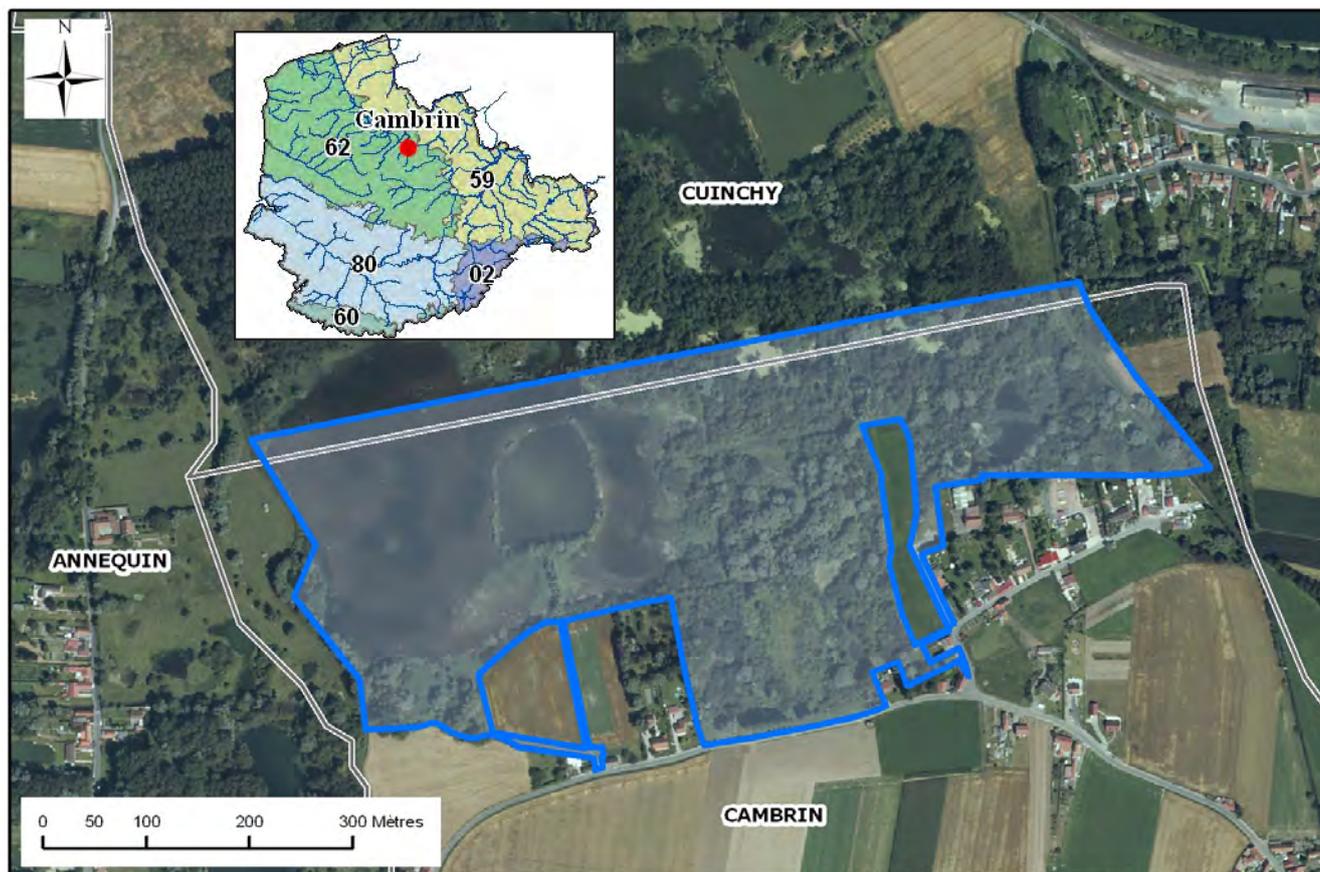


# 01

SURFACE
<b>21</b> hectares

MONTANT DE L'OPÉRATION
<b>412 717</b> €

FINANCEMENT	
Conseil régional du Nord et du Pas-de-Calais	211 717 €
Artois Comm	46 000 €
Agence de l'eau Artois-Picardie	30 000 €
Commune de Cambrin	46 000 €
Fondation Véolia	20 000 €
Caisse d'épargne	20 000 €
Fondation EDF Diversiterre	20 000 €
Département du Pas-de-Calais	19 000 €



# Enjeux et objectif

La commune de Cambrin, avec l'appui technique du Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais, a souhaité réhabiliter et aménager le marais de Cambrin pour préserver sa richesse patrimoniale et permettre un accueil du public (y compris aux personnes à mobilité réduite) dans le respect des milieux naturels.



Marais de Cambrin

## Actions et travaux

Afin de mettre en oeuvre ce projet, la commune de Cambrin décide en 2002 de ne pas renouveler le bail de chasse et de confier la gestion au Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais. Une convention de gestion est signée en février 2002 entre les deux parties pour :

- assurer la réhabilitation et la préservation du marais de Cambrin et de ses espèces,
- mettre en valeur le site.

Avant toute opération sur le terrain, la première étape indispensable a été la réalisation d'un plan de gestion écologique. Celui-ci a permis de mettre en évidence des enjeux patrimoniaux importants :

- plus de 150 espèces animales (oiseaux, libellules, papillons, amphibiens...). Le marais de Cambrin est intéressant pour les oiseaux d'eau (nidification, halte migratoire et hivernage). Des inventaires sur les invertébrés ont aussi démontré l'originalité de ce site quant à la présence de certaines espèces liées aux boisements humides ;
- près de 200 espèces végétales dont 20 patrimoniales. La diversité végétale du site est importante. Parmi les deux cents espèces recensées, trois représentent un intérêt particulier en Nord-Pas-de-Calais de par leur rareté : l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*), l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*) et le Souchet brun (*Cyperus fuscus*).

L'ouverture au public d'une partie du marais sous forme de sentier pédagogique apparaît comme un moyen de sensibiliser à la richesse écologique de cette zone humide et de favoriser l'appropriation par la population locale et régionale de ce projet.

Les habitants de la commune souhaitant redécouvrir et se réappropriier le site, la commune a créé un sentier de découverte accessible à tous les publics, comprenant une aire d'accueil, des postes d'observation et des panneaux d'information.

## Résultats

Un sentier de 1,6 km a été créé au sein du marais de Cambrin. L'intérêt de ce sentier est qu'il respecte la richesse écologique du site mais qu'il permet aussi de canaliser la fréquentation. Les personnes n'éprouvent pas le besoin de sortir du sentier.

### CET AMÉNAGEMENT EST CONSTITUÉ DES ÉLÉMENTS SUIVANTS.

#### 1. Aire d'accueil – stationnement

Aménagement paysager de douze places de stationnement pour véhicules légers et mini-bus (deux places étant réservées en priorité aux personnes handicapées).



Aire d'accueil

#### 2. Sentier piétonnier en matériau minéral stabilisé

Sentier piétonnier, accessible tout public, d'une largeur de 1,30 m dans les parties courantes avec espaces de croisement et/ou regroupement en moyenne tous les vingt mètres linéaires.



Sentier piétonnier

#### 3. Sentier en platelage

En secteurs humides, un sentier en platelage bois avec planches rainurées et chasse-roue d'une largeur de 1,30 m en section courante avec surlargeurs de 2,22 m.



Sentier en platelage

#### 4. Ouvrages divers en bois

- Un observatoire de faune sur pilotis.
- Une plateforme d'observation avec table de lecture.
- Deux plateformes d'observation avec fenêtres de vision.
- Dix miséricordes (bancs assis-debout).
- Fil d'Ariane sur secteurs de sentier en minéral stabilisé présentant un risque.
- Supports pour bornes de guidage.
- Tables de lecture et table pour plan en relief, etc.



Observatoire sur pilotis

#### 5. Signalétique

- Signaux d'éveil de vigilance normalisés pour les non-voyants.
- Bornes de guidage en relief.
- Plaques d'interprétation du site en relief.
- Plaque «Protocole» de visite en relief pour les non-voyants.
- Signalisation routière : parking réservé aux personnes handicapées.
- Pictogrammes de réglementation.
- Avis aux promeneurs (responsabilité).
- Pictogrammes de rappel de risques.



Plaque d'interprétation

## Perspectives

Au cours de l'année 2009, le marais de Cambrin a été classé en réserve naturelle régionale par la Région Nord-Pas-de-Calais à qui la compétence de classement a été confiée depuis 2007. Ce nouveau statut attribue un nouvel outil au marais afin d'en préserver le patrimoine naturel remarquable. Il s'agit là d'une réelle reconnaissance de la richesse écologique et des efforts développés par les partenaires pour sa protection.

Un éco-compteur (dispositif permettant de mesurer quantitativement la fréquentation du site) a été installé et pourra indiquer le nombre de personnes parcourant le sentier.

Autre perspective, l'extension de la réserve. Le Conservatoire des sites naturels a d'ores et déjà procédé au rachat de treize hectares supplémentaires grâce à un partenariat avec la SAFER\* (cf. fiche A.4) et est en négociation sur six autres. Ces acquisitions ont été subventionnées en partie par l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

Des liens ont été établis avec l'Association des naturalistes de la Gohelle qui assure des suivis ornithologiques, l'animation de sorties guidées et participe à des chantiers nature.

Une réflexion est en cours avec la Communauté d'agglomération ArtoisComm pour l'intégration du sentier tout public à leur dispositif de chemins de randonnée.

Le plan de gestion 2009-2014 est finalisé.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex  
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - [www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)

#### CONTACTS :

**COMMUNE DE CAMBRIN : MAIRIE 03.21.63.26.63**  
**CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS : VINCENT SANTUNE 03.21.54.75.00**  
**CONSEIL RÉGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS : ÉRIC CHÉRIGIÉ 03.28.82.74.30**  
**AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD / ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31**